

■ **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de UCB Farchim SA et des sociétés du groupe UCB affiliées en Suisse**, à Buile, Chemin de la Croix-Blanche 10, CH-217-3533314-8. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et 81 du CCS. Acte constitutif et statuts du 02.05.2005. But: prévoyance professionnelle en faveur du personnel de la fondatrice (et des entreprises qui lui sont liées économiquement ou financièrement) dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution; elle doit le prémunir, ainsi que ses proches et survivants, contre les conséquences économiques de l'âge, du décès et de l'invalidité. Conseil de fondation: Bovet Dominique, d'Auboranges, à Le Bry, présidente, Kaltenbach Thomas, d'Allemagne, à Greng, membre du conseil, Theusinger Edgar Karl, d'Allemagne, à Dürdingen, membre du conseil, tous trois avec signature collective à deux mais entre eux. Aubry Jean-François, de Vuisternens-devant-Romont, à Marly, Ingold Irène, d'Inkwil, à Liebefeld, et Kolly Roland, de Treyvaux, à Le Mouret, tous trois membres du conseil avec signature collective à deux mais pas entre eux. Réviseur: MAZARS (Suisse) SA, à Fribourg.

Journal no 2138 du 13.05.2005
(02845372 / CH-217.3.533.314-8)